

Image not found or type unknown



Arrêté de licenciement tardif

Par **Noitcudes**, le **22/02/2017** à **10:49**

Bonjour,

Après avoir obtenu mon CAPES en 2014, j'ai effectué deux années de stage (2014-2016) en tant que professeur de mathématiques dans un collège d'un DOM. A la fin de l'année scolaire 2015-2016, le chef d'établissement ne savait pas si j'étais titularisé ou licencié.

Le Vice-Rectorat m'a versé un salaire jusqu'à décembre 2016 et depuis je suis sans revenus (deux mois...) et sans arrêté de licenciement (et donc pas d'indemnités).

Au total cela fait 8 mois (Juillet 2016-Février 2017) que je suis dans l'attente d'une réponse du Vice-Rectorat (licenciement ou titularisation) malgré mes appels téléphoniques et mails qui restent sans réponses. Le syndicat ne fait rien non plus.

Est-ce qu'il y a un refus de leur part de me communiquer leur décision ou bien de faire traîner les choses ? Ce n'est pas normal...

Que me conseillez-vous ?

Je vous remercie d'avance.